

États financiers consolidés de

QUÉBECOR INC.

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

QUÉBECOR INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

Rapport de la direction relatif aux états financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers consolidés

États consolidés des résultats	1
États consolidés du résultat global	2
États consolidés des capitaux propres	3
États consolidés des flux de trésorerie	4
Bilans consolidés	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	7

RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les présents états financiers consolidés de Québecor inc. sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Québecor inc.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Afin d'assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction de Québecor inc. ainsi que les directions de ses filiales se sont dotées de contrôles comptables internes et voient à l'application d'un programme d'audit interne. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers consolidés, que les biens sont correctement comptabilisés et préservés et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers consolidés, surtout par l'entremise de son comité d'audit et de gestion des risques formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité d'audit et de gestion des risques revoit les états financiers consolidés annuels et formule ses recommandations au conseil d'administration pour son approbation. Le comité d'audit et de gestion des risques rencontre la direction de Québecor inc. ainsi que les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. L'auditeur nommé par les actionnaires peut à son gré rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur nommé par les actionnaires dont le rapport suit.

Le président et chef de la direction,

Le chef de la direction financière,

(signé)

(signé)

Pierre Karl Péladeau

Hugues Simard

Montréal, Canada

Le 26 février 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
Québecor inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Québecor inc. et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le sommaire des conventions comptables significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit et fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Question clé de l'audit

Moment de la comptabilisation des revenus tirés des services aux abonnés dans le secteur Télécommunications

Comme il est décrit à la note 1 (e) des états financiers consolidés, les revenus tirés des services aux abonnés dans le secteur Télécommunications, tels que la télédistribution, l'accès Internet et la téléphonie filaire et mobile, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis, et la partie des revenus qui sont facturés et non gagnés est présentée à titre de revenus différés. La Société a comptabilisé des revenus de 4 835,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans le secteur Télécommunications et affichait des revenus différés de 376,7 M\$ au 31 décembre 2024, dont une portion significative est en lien avec ces services.

Le processus de comptabilisation des revenus de la Société exige le recours à plusieurs applications logicielles pour le déclenchement, le traitement et l'enregistrement des transactions avec divers clients de la Société, et le calcul des revenus et leur affectation par service conformément à la convention comptable de la Société. Le moment de la comptabilisation des revenus est considéré comme étant une question clé de l'audit en raison de la complexité de nos procédures d'audit compte tenu du volume élevé d'abonnés, lesquels reçoivent chacun des services différents et sont facturés à des dates différentes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester le moment de la comptabilisation des revenus tirés des services aux abonnés et le solde des revenus différés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Avec l'aide de nos spécialistes des TI, nous avons relevé et testé les contrôles des applications et les contrôles généraux informatiques en lien avec le moment de la comptabilisation des revenus tirés des services aux abonnés dans le secteur Télécommunications ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures concernant les calculs du solde des revenus différés liés aux services aux abonnés au 31 décembre 2024 qu'avait effectués la direction ;
- Nous avons testé un échantillon des données pertinentes utilisées dans le calcul du solde des revenus différés liés aux services aux abonnés au 31 décembre 2024, et avons comparé la date de facturation, le montant facturé et les types de services offerts à ce qui était indiqué dans la facture et dans le reçu de caisse correspondant ;
- Nous avons évalué le caractère approprié des écritures de journal manuelles inscrites dans les comptes de revenus différés en vérifiant leur concordance par rapport aux documents justificatifs ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures d'examen analytique détaillées à l'égard des revenus par type de service et avons comparé ceux-ci aux montants historiques et budgétés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Société. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Yannick Ouimet.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

Montréal (Canada)

Le 26 février 2025

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127424

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Note	2024	2023
Revenus	2	5 638,4 \$	5 434,3 \$
Coûts liés au personnel	3	752,0	755,5
Achats de biens et services	3	2 518,9	2 441,0
Amortissement	11, 12, 13	943,3	909,0
Frais financiers	4	414,1	408,4
(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	5	(15,5)	5,0
Restructuration, dépréciation d'actifs et autres	6	27,4	52,4
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice		998,2	863,0
Impôts sur le bénéfice (recouvrement) :	7		
Exigibles		248,9	221,2
Différés		7,8	6,7
		256,7	227,9
Bénéfice net		741,5 \$	635,1 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux			
Actionnaires		747,5 \$	650,5 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		(6,0)	(15,4)
Résultat par action attribuable aux actionnaires	8		
De base		3,23 \$	2,82 \$
Dilué		3,23	2,80
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)		231,6	230,9
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)		232,1	236,2

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Bénéfice net		741,5 \$	635,1 \$
Autres éléments du résultat global :			
Éléments pouvant être reclassés aux résultats :			
Couvertures de flux de trésorerie :			
(Perte) gain sur évaluation des instruments financiers dérivés		(76,2)	5,4
Impôts différés		4,4	0,5
Perte sur conversion de participations dans des entreprises associées étrangères	15	(1,9)	(11,3)
Éléments qui ne seront pas reclassés aux résultats :			
Régimes à prestations définies :			
Gain sur réévaluation	29	38,3	16,9
Impôts différés		(10,1)	(4,5)
Instrument de capitaux propres :	15		
Perte sur réévaluation d'un instrument de capitaux propres		(2,8)	(2,7)
Impôts différés		0,4	0,3
		(47,9)	4,6
Résultat global		693,6 \$	639,7 \$
Résultat global attribuable aux			
Actionnaires		696,7 \$	654,5 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		(3,1)	(14,8)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires						
	Capital- actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	(note 21)			(note 23)			
Solde au 31 décembre 2022	916,2	\$ 17,4	\$ 421,9	\$ 1,8	\$ 126,2	\$ 1 483,5	\$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	650,5	—	(15,4)	635,1	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	4,0	0,6	4,6	
Dividendes	—	—	(277,1)	—	(0,2)	(277,3)	
Rachat d'actions catégorie B	(1,6)	—	(6,2)	—	—	(7,8)	
Disposition d'entreprise	—	—	—	—	(0,4)	(0,4)	
Solde au 31 décembre 2023	914,6	17,4	789,1	5,8	110,8	1 837,7	
Bénéfice net (perte nette)	—	—	747,5	—	(6,0)	741,5	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(50,8)	2,9	(47,9)	
Dividendes	—	—	(301,7)	—	(0,2)	(301,9)	
Rachat d'actions catégorie B	(23,4)	—	(91,3)	—	—	(114,7)	
Émission d'actions catégorie B	150,0	—	—	—	—	150,0	
Solde au 31 décembre 2024	1 041,2	\$ 17,4	\$ 1 143,6	\$ (45,0)	\$ 107,5	\$ 2 264,7	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		741,5 \$	635,1 \$
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles	11	564,7	582,2
Amortissement des actifs incorporels	12	253,1	226,7
Amortissement des actifs liés au droit d'utilisation	13	125,5	100,1
(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	5	(15,5)	5,0
Dépréciation d'actifs	6	23,6	8,5
Amortissement des frais de financement	4	9,4	8,4
Impôts différés	7	7,8	6,7
Autres		(12,7)	(1,4)
		1 697,4	1 571,3
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation	30	21,6	(109,1)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation		1 719,0	1 462,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations	30	(599,5)	(553,4)
Subventions différées reçues (utilisées) pour financer les dépenses en immobilisations	1 j), 11	34,2	(39,3)
Acquisitions de licences de spectre	12	(298,9)	(9,9)
Acquisitions d'entreprises	9	(23,9)	(2 069,6)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif		0,8	1,7
Acquisitions de placements et autres		(34,6)	(7,0)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(921,9)	(2 677,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des emprunts bancaires		(2,9)	(0,5)
Variation nette des facilités de crédit renouvelable, déduction faite des frais de financement	17	(387,0)	299,0
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	17	1 957,2	2 092,5
Remboursement de la dette à long terme	17	(1 900,3)	(1 138,1)
Règlement de contrats de couverture	17	163,0	307,2
Remboursement des obligations locatives	18	(125,6)	(94,5)
Rachat d'actions catégorie B	21	(114,7)	(7,8)
Dividendes		(301,9)	(277,3)
Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités de financement		(712,2)	1 180,5
Variation nette des espèces, quasi-espèces et espèces affectées		84,9	(34,8)
Espèces, quasi-espèces et espèces affectées au début de l'exercice		11,1	45,9
Espèces, quasi-espèces et espèces affectées à la fin de l'exercice	30	96,0 \$	11,1 \$

Les activités d'investissement hors caisse sont présentées aux notes 11, 12, 13 et 20.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Actif			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces		61,8 \$	11,1 \$
Espèces affectées		34,2	—
Débiteurs	10, 15	1 208,9	1 175,1
Actifs liés à des contrats	15	139,6	125,4
Impôts sur le bénéfice		32,6	49,0
Stocks	15	440,1	512,1
Instruments financiers dérivés	27	—	129,3
Autres éléments d'actif à court terme	15	185,1	192,3
		2 102,3	2 194,3
Actif à long terme			
Immobilisations corporelles	11	3 302,7	3 417,9
Actifs incorporels	12	3 486,9	3 385,1
Actifs liés au droit d'utilisation	13	376,7	340,8
Écart d'acquisition	14	2 713,4	2 721,2
Instruments financiers dérivés	27	148,4	35,8
Impôts différés	7	24,7	23,4
Autres éléments d'actif	15	843,6	622,8
		10 896,4	10 547,0
Total de l'actif		12 998,7 \$	12 741,3 \$

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2024 et 2023
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Emprunts bancaires		6,7 \$	9,6 \$
Créditeurs, charges à payer et provisions	16	1 167,0	1 185,9
Revenus différés		376,7	370,6
Subventions différées	1 j), 11	34,2	—
Impôts sur le bénéfice		46,5	24,7
Déventures convertibles	20	—	150,0
Tranche à court terme de la dette à long terme	17	400,0	1 480,6
Tranche à court terme des obligations locatives	18	107,2	98,5
		2 138,3	3 319,9
Passif à long terme			
Dette à long terme	17	7 182,2	6 151,8
Obligations locatives	18	302,5	277,7
Instruments financiers dérivés	27	7,2	54,3
Impôts différés	7	814,7	809,7
Autres éléments de passif	19	289,1	290,2
		8 595,7	7 583,7
Capitaux propres			
Capital-actions	21	1 041,2	914,6
Surplus d'apport		17,4	17,4
Bénéfices non répartis		1 143,6	789,1
Cumul des autres éléments du résultat global	23	(45,0)	5,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		2 157,2	1 726,9
Participations ne donnant pas le contrôle		107,5	110,8
		2 264,7	1 837,7
Engagements et éventualités	24, 26		
Total du passif et des capitaux propres		12 998,7 \$	12 741,3 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le 26 février 2025, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

Sylvie Lalande
Présidente du conseil

(signé)

Chantal Bélanger
Administratrice et Présidente du comité d'audit et de
gestion des risques

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») est constituée en vertu des lois du Québec. Le siège social de la Société est situé au 612, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), Canada. Québecor est une société de gestion détenant une participation de 100 % dans Québecor Média inc. (« Québecor Média »). À moins d'avis contraire, les références à Québecor ou à la Société désignent Québecor inc. et ses filiales, et les références à Québecor Média désignent Québecor Média inc. et ses filiales. Les pourcentages de droits de vote et de participations économiques dans Québecor Média et ses principales filiales se détaillent comme suit :

	% droits de vote	% économique
Québecor Média inc.	100,0 %	100,0 %
Participation de Québecor Média inc. dans ses principales filiales		
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %
Groupe Sogides inc.	100,0 %	100,0 %
Les Éditions CEC inc.	100,0 %	100,0 %

La Société exerce ses activités par l'entremise de ses filiales dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. Le secteur Télécommunications offre des services d'accès Internet, de télédistribution, de téléphonie mobile et filaire, de solutions d'affaires et un service de vidéo sur demande par abonnement (« VSDA ») au Canada. Les activités du secteur Média au Québec englobent l'exploitation d'un réseau de télévision généraliste et des services de télévision spécialisée, des services de location de studios et d'équipements ainsi que des services de postproduction dans l'industrie du cinéma et de la télévision, l'impression, l'édition et la distribution de journaux quotidiens, l'exploitation de plateformes numériques de nouvelles et de divertissement, l'édition et la distribution de magazines, la production et distribution de contenu audiovisuel et une entreprise d'affichage extérieur. Les activités du secteur Sports et divertissement au Québec comprennent l'exploitation et la gestion du Centre Vidéotron à Québec, la production de spectacles, la gestion d'événements sportifs et culturels, l'édition et la distribution de livres, la production de musique ainsi que l'exploitation d'une équipe de la Ligue de hockey junior Maritimes Québec.

Ces secteurs sont gérés séparément puisqu'ils exigent des stratégies de mise en marché différentes. Les conventions comptables de chacun des secteurs sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés. Les revenus de chaque secteur comprennent les revenus tirés des ventes à des tiers et des ventes intersectorielles. Les transactions entre les secteurs sont évaluées à la valeur d'échange entre les parties.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

INFORMATION SECTORIELLE

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
					2024
Revenus	4 835,1 \$	703,0 \$	225,3 \$	(125,0) \$	5 638,4 \$
Coûts liés au personnel	490,8	174,8	45,3	41,1	752,0
Achats de biens et services	2 008,9	496,3	152,6	(138,9)	2 518,9
BAIIA ajusté ¹	2 335,4	31,9	27,4	(27,2)	2 367,5
Amortissement					943,3
Frais financiers					414,1
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers					(15,5)
Restructuration, dépréciation d'actifs et autres					27,4
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					998,2 \$
Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations	565,6 \$	26,2 \$	7,0 \$	0,7 \$	599,5 \$
Acquisition de licences de spectre	298,9	—	—	—	298,9

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est défini comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration, la dépréciation d'actifs et autres et les impôts sur le bénéfice.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
					2023
Revenus	4 654,0 \$	721,9 \$	213,4 \$	(155,0) \$	5 434,3 \$
Coûts liés au personnel	472,3	206,0	44,5	32,7	755,5
Achats de biens et services	1 951,4	508,2	145,9	(164,5)	2 441,0
BAIIA ajusté ¹	2 230,3	7,7	23,0	(23,2)	2 237,8
Amortissement					909,0
Frais financiers					408,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					5,0
Restructuration, dépréciation d'actifs et autres					52,4
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					863,0 \$
Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations	536,0 \$	9,4 \$	7,3 \$	0,7 \$	553,4 \$
Acquisition de licences de spectre	9,9	—	—	—	9,9

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est défini comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration, la dépréciation d'actifs et autres et les impôts sur le bénéfice.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers (notes 1 i) et 1 t)), du passif lié à la rémunération à base d'actions (note 1 r)) et du passif net au titre des prestations définies (note 1 s)), et sont présentés en dollars canadiens (« dollars CA »), monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

Les chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été retraités en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et les résultats nets des filiales consolidées sont présentées séparément de la participation de la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres d'une filiale se composent du montant des participations ne donnant pas le contrôle calculé à la date originale du regroupement d'entreprises et de leurs parts des variations des capitaux propres depuis cette date. Les changements dans les participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle par la Société sont comptabilisés comme des opérations portant sur les capitaux propres.

c) Acquisition d'entreprise

Une acquisition d'entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les dépenses engagées pour l'acquisition de l'entreprise acquise sont comptabilisées en charges et sont comprises dans la restructuration, la dépréciation d'actifs et autres dans les états consolidés des résultats.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

d) Conversion de devises

Les transactions conclues en devises sont converties en monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sur la conversion monétaire des actifs et passifs libellés en devises sont compris dans les frais financiers ou dans le gain ou la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les transactions d'investissement dans des entreprises associées étrangères et la quote-part de la Société dans les résultats d'exploitation de celles-ci sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les placements dans des entreprises associées étrangères présentés dans les bilans consolidés sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période et tous les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comme perte sur conversion de participations dans des entreprises associées étrangères.

e) Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La portion des revenus qui a été facturée, mais non réalisée, est présentée comme « Revenus différés » dans les bilans consolidés. Les revenus différés sont généralement comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice suivant.

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples, principalement pour des contrats de téléphonie mobile dans lesquels la vente d'appareils mobiles est regroupée avec des services de télécommunications pendant la durée du contrat. La contrepartie totale pour un contrat avec des prestations multiples est répartie entre les obligations de prestation en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation. La contrepartie totale peut comprendre des frais initiaux ou un certain nombre de versements mensuels pour la vente de l'équipement et des frais mensuels pour le service de télécommunications. Chaque obligation de prestation des accords à prestations multiples est ensuite comptabilisée séparément en fonction du montant de la contrepartie allouée.

La Société n'ajuste pas le montant de la contrepartie allouée à la vente de l'équipement pour tenir compte des effets d'une composante de financement puisque cette composante n'est pas importante.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

e) Comptabilisation des revenus (suite)

Télécommunications (suite)

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la télédistribution, l'accès Internet, la téléphonie filaire et mobile ainsi que le service de VSDA, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ;
- les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison ;
- les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis ; et
- les revenus provenant des frais de branchement à la connexion filaire et d'activation des services mobiles sont différés et comptabilisés respectivement aux résultats sur la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que les clients demeureront des clients de la Société et sur la durée du contrat.

Lorsqu'un appareil mobile et un service sont combinés dans un seul contrat, la durée du contrat est généralement de 24 mois.

La partie des revenus de téléphonie mobile comptabilisés qui n'a pas été facturée est présentée à titre d'actif lié à des contrats dans le bilan consolidé. Les actifs liés à des contrats sont réalisés pendant la durée du contrat.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou aubus ;
- les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ; et
- les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus tirés de la location de salles, de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison) et les ventes provenant des concessions alimentaires sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens sont vendus, selon le cas ; et
- les revenus tirés de la location de loges et de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

g) Impôts sur le bénéfice

Les impôts exigibles sont comptabilisés sur la base des montants qui sont prévus être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou un revenu d'impôts différés est comptabilisé dans le résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où il se rattache à des éléments comptabilisés dans le résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la même période ou à une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente sont en changement continu. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société comptabilise un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans l'avenir ou que ce passif fiscal n'est plus probable.

h) Contrats de location

La Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative au début du contrat de location pour la plupart de ses contrats. L'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement évalués à la valeur actuelle des paiements de location, moins tout paiement incitatif reçu, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société à cette date ou le taux d'intérêt implicite du bail. La durée du bail comprend la durée initiale du bail et toute période supplémentaire pour laquelle il est raisonnablement certain que la Société exercera son option de renouvellement.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur le moindre de la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Les intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats en frais financiers et les paiements en capital de l'obligation locative sont présentés en tant qu'activités de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Instruments financiers

Classement, comptabilisation et évaluation

La plupart des actifs et des passifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, à l'exception des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net et d'un instrument de capitaux propres qui est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. De plus, la contrepartie conditionnelle résultant d'une acquisition ou d'une disposition est évaluée à la juste valeur à la date de la transaction et les variations ultérieures de justes valeurs des périodes ultérieures sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tend l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, en plus de la conversion d'un taux d'intérêt variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe, sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.
- La Société a établi un ratio de couverture de un pour un pour toutes les relations de couvertures, car les risques sous-jacents liés à ses dérivés de couverture sont identiques aux risques d'éléments couverts.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

i) Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (suite)

La Société mesure et enregistre l'efficacité de ses relations de couverture comme suit :

- Pour une couverture de flux de trésorerie, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique simulant les flux de trésorerie couverts.
- Pour les couvertures de la juste valeur, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture avec les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.
- La plupart des relations de couverture de la Société ne génèrent pas d'inefficacité importante. S'il y a inefficacité, le cas échéant, elle est comptabilisée dans l'état des résultats consolidés en tant que gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont comptabilisés aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Toutes les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

j) Crédits d'impôt, aide gouvernementale et subventions différées

La Société peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir les grands projets d'investissement, le déploiement de services de télécommunications dans diverses régions du Québec, la production et distribution de produits télévisuels et de films ainsi que les produits musicaux et l'édition de magazines et de livres au Canada. La Société reçoit également des crédits d'impôt liés à ses activités de recherche et développement, aux activités d'édition et aux activités numériques. L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de revenus ou de réduction des frais connexes, qu'ils soient capitalisés et amortis ou passés à la dépense, au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'elle a l'assurance raisonnable que les modalités de l'aide gouvernementale sont satisfaites.

En particulier, lorsque l'aide gouvernementale est reçue d'avance, comme pour les programmes pour soutenir le déploiement de services de télécommunications dans diverses régions du Québec, le montant reçu est comptabilisé en subventions différées dans les bilans consolidés. Lorsque les investissements requis en vertu de ces programmes sont effectués, les subventions correspondantes sont comptabilisées en réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles. Un montant de 34,2 M\$ était comptabilisé comme subvention différée au 31 décembre 2024 (aucun montant différé au 31 décembre 2023).

k) Comptes clients et actifs liés à des contrats

Les comptes clients et les actifs liés à des contrats sont présentés déduction faite d'une provision pour pertes de crédit prévues. La Société utilise la méthode des pertes de crédit prévues pour estimer cette provision, laquelle prend en considération le risque de crédit spécifique de ses clients, la durée de vie prévue de ses actifs financiers, les tendances historiques et les conditions économiques. Les créances sont radiées lorsqu'elles sont jugées irrécouvrables.

l) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif ou selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, déduction faite des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette charge de dépréciation dans le passé n'existent plus.

Les stocks liés au contenu audiovisuel sont principalement composés de productions télévisuelles et de droits de diffusion. Les coûts de production incluent les coûts directs d'employés, de biens et services ainsi que les frais généraux alloués à chaque production. Les droits de diffusion sont, pour l'essentiel, des droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels ou de films. La Société comptabilise un stock au titre des droits acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits lorsque la période de diffusion ou de distribution débute et que les conditions du contrat sont respectées. Les coûts du contenu audiovisuel sont amortis dans les charges d'exploitation au moment de la diffusion de la production ou sur la période de diffusion contractuelle, à l'aide d'une méthode basée sur la façon dont les avantages économiques futurs liés aux productions seront générés, ou sur une base linéaire sur la période de diffusion contractuelle ou sur une période n'excédant pas trois ans à partir du moment où le contenu est rendu disponible sur la plateforme de VSDA de la Société.

La valeur de réalisation nette des stocks liés au contenu audiovisuel est revue périodiquement par la direction et est révisée au besoin. La valeur comptable des stocks correspondants est réduite à la valeur de réalisation nette d'après cette évaluation, s'il y a lieu.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

m) Placements à long terme

Les placements dans des entreprises sur lesquelles la Société possède une influence notable (« entreprises associées ») sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et inclus dans les « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Selon cette méthode, la part des bénéfices d'exploitation dans l'entreprise associée est comptabilisée dans les états consolidés des résultats et est incluse dans la restructuration, la dépréciation d'actifs et autres. La valeur comptable d'un placement est réduite à sa juste valeur estimative s'il existe une preuve objective que le placement s'est déprécié.

n) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt sur le bénéfice afférent, ou les coûts de construction, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts relatifs aux programmes de construction des réseaux filaire et mobile comprennent le matériel, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects connexes. Les projets en cours peuvent aussi être constitués de paiements anticipés sur des équipements en voie de construction effectués à des fournisseurs.

Le coût des immobilisations corporelles comprend également les coûts d'emprunt durant la phase de développement. Les dépenses, telles que les charges d'entretien et de réparation, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Éléments d'actif	Durées d'utilité estimatives
Bâtiments et améliorations locatives	5 à 40 ans
Matériel et équipements	3 à 20 ans
Réseaux de télécommunications	3 à 20 ans

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées au moins une fois par année. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée du bail ou de la durée d'utilité estimative.

Une obligation liée au démantèlement du réseau mobile de la Société est comptabilisée à la valeur actuelle nette des dépenses futures estimées nécessaires pour régler l'obligation future estimée à la date du bilan consolidé. Les changements dans les estimations de l'obligation de démantèlement sont reflétés dans les immobilisations corporelles des bilans consolidés. La Société ne comptabilise pas d'obligation liée au démantèlement de ses réseaux de distribution filaires. Elle anticipe renouveler toutes ses ententes auprès des entreprises de services publics afin d'accéder à leurs structures dans l'avenir et, par conséquent, la date de mise hors service relative à ces actifs est si éloignée que la valeur actuelle des coûts de restauration est négligeable pour ces actifs.

Vidéotron Itée (« Vidéotron ») a conclu une entente visant l'exploitation d'un réseau LTE partagé au Québec et dans la région d'Ottawa.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

o) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition d'une entreprise est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à une UGT à la date d'acquisition de l'entreprise (note 1 f)). L'attribution est effectuée en fonction de l'UGT ou du groupe d'UGT qui bénéficiera des synergies prévues de l'acquisition de l'entreprise.

Actifs incorporels

Les licences de spectre sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur lorsqu'elles sont acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. Les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas amorties en fonction des faits suivants : i) la Société a l'intention de renouveler les licences de spectre et croit qu'il est probable qu'elles soient renouvelées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada), ii) la Société possède la capacité financière et opérationnelle de renouveler ces licences de spectre, iii) actuellement, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire ne limite pas la durée d'utilité des licences de spectre, et iv) la Société ne prévoit aucune limite de période durant laquelle ces licences pourront générer des flux de trésorerie dans l'avenir.

Les logiciels sont comptabilisés au coût. En particulier, les actifs incorporels générés en interne, tels que les logiciels et le développement des sites Internet, sont essentiellement composés de coûts internes relatifs au développement de ces actifs pouvant être utilisés en interne ou pour fournir des services aux clients. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application du logiciel commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges.

Les relations clients, les noms de marque et autres actifs incorporels acquis dans le cadre d'une acquisition d'entreprise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les noms de marques et les franchises sportives ont aussi une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas amortis.

Les droits de dénomination du Centre Vidéotron à Québec sont comptabilisés au coût.

Le coût des actifs incorporels comprend également les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, au développement ou à la production de l'actif incorporel durant la phase de développement.

Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Durées d'utilité estimatives
Logiciels	3 à 7 ans
Droits de dénomination	25 ans
Relations clients et autres	3 à 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs incorporels importants sont révisées au moins une fois par année. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

p) Coûts de contrat

Les coûts différentiels et les coûts directs, tels que les coûts pour l'obtention d'un contrat, principalement les commissions de ventes, ou les frais de branchement d'un abonné au réseau de télécommunications de la Société sont différés à titre de coûts de contrat et amortis sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. L'amortissement des coûts de contrat est compris dans les achats de biens et services aux états consolidés des résultats.

q) Provisions

Les provisions sont comptabilisées i) lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et ii) lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsqu'un plan détaillé pour la restructuration existe et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à savoir que le plan sera mis en place comme prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan consolidé et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

r) Rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD »), ou qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution. Les principales hypothèses sont décrites à la note 22.

s) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

i) Régimes de retraite à cotisations définies

Conformément à ses régimes de retraite à cotisations définies, la Société verse des cotisations fixes aux régimes de retraite des employés participants et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations pour les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre d'avantages sociaux dans les états consolidés des résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

s) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite (suite)

ii) Régimes de retraite à prestations définies et avantages complémentaires à la retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies sont calculés selon des méthodes actuarielles et comptabilisés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, qui comprend la meilleure estimation de la direction quant à l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les coûts des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de coûts liés au personnel, comprennent principalement les éléments suivants :

- le coût des prestations au titre des services en échange des services rendus par les employés au cours de la période ;
- le coût au titre des services passés comptabilisé à la première des dates suivantes : a) lorsque le régime de retraite est modifié ou b) lorsque des coûts de restructuration sont comptabilisés ; et
- le gain ou la perte sur compression ou règlement.

Les intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de frais financiers, sont déterminés en multipliant le passif ou l'actif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les réévaluations comprennent les éléments suivants :

- les gains et pertes actuariels résultant des changements dans les hypothèses actuarielles financières et démographiques utilisées pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies ou résultant des ajustements sur les passifs liés à l'expérience ;
- la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le revenu d'intérêt des actifs du régime anticipé compris dans le calcul des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies ; et
- les changements dans le plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies ou dans l'exigence de financement minimal du passif.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les cotisations futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société.

La Société offre aussi à certains de ses employés à la retraite des rabais sur des services de télécommunications et une protection d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant une méthode comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies. Les charges afférentes sont réglées par la Société à mesure qu'elles deviennent exigibles.

t) Débentures convertibles

Les débentures convertibles, rachetées en 2024, étaient comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher étaient comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés étaient évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur était comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

u) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les éléments d'actif et de passif, les postes de revenus et de charges ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction et de l'information disponible à la date de l'évaluation, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments importants suivants représentent les estimations les plus difficiles, subjectives ou complexes de la part de la direction :

i) Valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT

Lorsqu'un test de dépréciation est effectué sur un actif ou une UGT, la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT en fonction de sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou de sa valeur d'utilité. Ces estimations sont basées sur des modèles d'évaluation qui requièrent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs prévus, un taux d'actualisation avant impôts (CMPC) et un taux de croissance perpétuelle, ou qui s'appuient sur l'utilisation de multiples de performance opérationnelle d'entités comparables. Ces hypothèses ont un impact important sur les résultats des tests de dépréciation et, selon le cas, sur la charge de dépréciation comptabilisée dans les états consolidés des résultats. Une description des hypothèses clés utilisées dans les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et une analyse de sensibilité des valeurs recouvrables sont présentées à la note 14.

ii) Coûts et obligations liés aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite

L'estimation des coûts et obligations des régimes de retraite à prestations définies est fondée sur un nombre d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge de départ à la retraite des employés, les coûts liés aux soins de santé et d'autres facteurs actuariels. Certaines de ces hypothèses peuvent avoir un impact important sur les coûts liés au personnel et sur les frais financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats, le gain ou la perte sur réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisées dans les états consolidés du résultat global et la valeur comptable des autres éléments d'actif ou de passif dans les bilans consolidés. Les hypothèses clés et analyses de sensibilité sur le taux d'actualisation sont présentées à la note 29.

iii) Provisions

La comptabilisation des provisions exige que la direction estime les paiements nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle ou pour transférer cette obligation à une tierce partie à la date de l'évaluation. Elle peut aussi nécessiter une évaluation de la probabilité du dénouement des litiges et d'autres éventualités. L'évaluation de la direction sur l'impact potentiel du dénouement des litiges sur les états consolidés des résultats est présentée à la note 26.

iv) Contreparties conditionnelles

Les contreparties conditionnelles découlant de l'acquisition ou de la disposition d'une entreprise sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur est estimée sur la base d'un modèle de valeur actuelle requérant que la direction évalue la probabilité que les conditions sur lesquelles sont basées les contreparties conditionnelles soient satisfaites dans l'avenir. L'évaluation de la probabilité des dénouements potentiels requiert un jugement de la direction, et cette évaluation est susceptible d'avoir une incidence sur le montant initial des contreparties additionnelles comptabilisées, ainsi que sur toute variation ultérieure de la juste valeur comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

u) Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

v) Répartitions du prix d'achat

Aux fins de la répartition du prix d'achat liée à une acquisition d'entreprise, les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La détermination de la juste valeur nécessite que la direction ait recours à des hypothèses, des estimations et des jugements relativement à un certain nombre de facteurs. Ces estimations sont basées sur des modèles d'évaluation qui requièrent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses, telles que les taux de croissance des revenus, les taux d'attrition des clients, les marges d'exploitation prévues, les taux de redevances et les taux d'actualisation, ainsi que l'utilisation des informations disponibles, telles que les données comparables sur le coût de remplacement et les données du marché. Elle nécessite également que la direction détermine la méthode d'évaluation de la juste valeur la plus appropriée pour chaque actif. La détermination d'un prix d'achat pourrait avoir une incidence significative sur les valeurs comptables des actifs et passifs dans les bilans consolidés, la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats, ainsi que sur les résultats des tests de dépréciation et la charge de dépréciation.

Les éléments suivants représentent les jugements les plus importants de la direction, autres que ceux qui impliquent des estimations :

i) Durées d'utilité pour l'amortissement des actifs ayant une durée d'utilité déterminée

Pour chaque catégorie d'actifs ayant une durée d'utilité déterminée, la direction doit déterminer sur quelle période la Société prévoit bénéficier des avantages économiques futurs liés aux actifs. La détermination d'une durée d'utilité exige du jugement et a un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

ii) Interprétation des lois et règlements

L'interprétation des lois et règlements, y compris ceux du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et des règlements fiscaux, exige du jugement de la direction qui peut avoir un impact sur la comptabilisation des revenus, des provisions, des impôts sur le bénéfice et des dépenses en capital dans les états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

v) Modifications de normes comptables

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a adopté les modifications de normes comptables suivantes :

- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, qui précisent les critères de classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Passifs non courants assortis de clauses restrictives*, qui précisent les critères de classement, de présentation et d'informations à fournir pour les passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs*, qui ajoutent des obligations d'information exigeant des entités de fournir des informations qualitatives et quantitatives au sujet des accords de financement de fournisseurs.

L'adoption de ces modifications de normes comptables n'a eu aucun impact matériel sur les états financiers consolidés.

w) Futures modifications de normes comptables

L'IASB a publié la norme comptable suivante, qui entrera en vigueur à partir de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2027, avec adoption anticipée permise :

- IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir* (remplaçant l'IAS 1, *Présentation des états financiers*), qui définit des exigences et directives supplémentaires en matière de présentation des états financiers, notamment sur la manière dont les informations doivent être présentées dans l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption future de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

2. REVENUS

	2024	2023
Télécommunications :		
Téléphonie mobile	1 663,5 \$	1 420,7 \$
Internet	1 254,0	1 283,8
Télédistribution	777,9	802,6
Téléphonie filaire	248,9	278,3
Vente d'équipements mobiles	695,1	613,5
Vente d'équipements filaires	27,8	70,1
Autres	167,9	185,0
Média :		
Publicité	310,4	325,0
Abonnements	192,2	185,1
Autres	200,4	211,8
Sports et divertissement	225,3	213,4
Intersectoriels	(125,0)	(155,0)
	5 638,4 \$	5 434,3 \$

3. COÛTS LIÉS AU PERSONNEL ET ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Les principales composantes se détaillent comme suit :

	2024	2023
Coûts liés au personnel	926,2 \$	921,0 \$
Moins les coûts liés au personnel capitalisés aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(174,2)	(165,5)
	752,0	755,5
Achats de biens et services ¹ :		
Redevances, droits et coûts de création	737,3	782,5
Coûts des produits vendus	925,5	853,0
Contrats de service	143,0	152,5
Frais de marketing, de tirage et de distribution	121,5	128,9
Autres	591,6	524,1
	2 518,9	2 441,0
	3 270,9 \$	3 196,5 \$

¹ Le coût des stocks compris dans les achats de biens et services s'est élevé à 1 169,6 M\$ en 2024 (1 183,2 M\$ en 2023). Un montant total de 13,6 M\$ a été comptabilisé dans les achats de biens et services pour la dépréciation des stocks en 2024 (9,7 M\$ en 2023).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

4. FRAIS FINANCIERS

	2024	2023
Intérêts sur la dette à long terme et les débetures	374,9 \$	377,7 \$
Amortissement des frais de financement	9,4	8,4
Intérêts sur les obligations locatives	21,3	18,9
Perte (gain) sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises	4,6	(0,4)
Autres	3,9	3,8
	414,1 \$	408,4 \$

5. (GAIN) PERTE SUR ÉVALUATION ET CONVERSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2024	2023
(Gain) perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	(15,5) \$	5,4 \$
Autres	—	(0,4)
	(15,5) \$	5,0 \$

6. RESTRUCTURATION, DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET AUTRES

	2024	2023
Restructuration ¹	11,5 \$	30,0 \$
Dépréciation d'actifs ²	23,6	8,5
Frais d'acquisition ³	1,9	15,6
Autres ⁴	(9,6)	(1,7)
	27,4 \$	52,4 \$

¹ En particulier, en 2023, la restructuration inclut les coûts liés à un plan de réorganisation dans Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »), qui visait à diminuer ses charges d'exploitation et ses effectifs de plus de 500 employés. D'autres initiatives de restructuration ont aussi été mises en œuvre dans la Société en 2024 et 2023.

² Au cours du deuxième trimestre 2024, la Société a effectué un test de dépréciation sur l'UGT Film et contenu audiovisuel compte tenu du contexte concurrentiel de l'industrie et du ralentissement de son volume d'activités. La Société a ainsi conclu que la valeur recouvrable de cette UGT était inférieure à sa valeur comptable et une charge de dépréciation de 7,8 M\$ de l'écart d'acquisition (sans incidence fiscale) a été comptabilisée.

Au cours du troisième trimestre 2023, les conditions défavorables de marché et l'évolution de l'écosystème du secteur télévisuel ont amené la Société à effectuer un test de dépréciation sur l'UGT Télévision. La Société a alors conclu que la valeur recouvrable était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge de dépréciation de 4,8 M\$ de l'écart d'acquisition (sans incidence fiscale) ainsi qu'une charge de dépréciation de 2,9 M\$ d'actifs incorporels ont été comptabilisées.

En 2024, les initiatives pour intégrer les activités de Freedom ont aussi entraîné une dépréciation d'actifs de 13,5 M\$ principalement liée aux immobilisations corporelles.

³ Inclut des frais d'acquisition principalement liés à l'acquisition de Freedom (note 9).

⁴ Inclut la quote-part dans les résultats d'exploitation des entreprises associées et d'autres éléments.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les impôts sur le bénéfice selon le taux d'imposition réglementaire national de 26,5 % en 2024 et en 2023 et les impôts sur le bénéfice aux états consolidés des résultats :

	2024	2023
Impôts sur le bénéfice au taux d'imposition réglementaire national	264,5 \$	228,7 \$
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Charges non déductibles et revenus non imposables	(4,0)	1,3
Autres	(3,8)	(2,1)
Impôts sur le bénéfice	256,7 \$	227,9 \$

Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts différés de la Société et leurs impacts sur la charge d'impôts différés sont les suivants :

	Bilans consolidés		États consolidés des résultats	
	2024	2023	2024	2023
Reports de pertes prospectifs	135,2 \$	174,1 \$	39,7 \$	7,3 \$
Obligation de démantèlement	39,2	37,6	(1,6)	(0,3)
Régimes à prestations définies	2,8	7,0	(5,9)	(5,3)
Actifs liés à des contrats	(48,8)	(45,2)	3,6	13,8
Immobilisations corporelles	(394,3)	(421,9)	(27,6)	5,6
Écart d'acquisition, actifs incorporels et autres actifs	(455,5)	(450,8)	1,0	(8,4)
Dette à long terme, instruments financiers dérivés et débetures échangeables	(112,0)	(116,8)	(0,4)	0,8
Autres	43,4	29,7	(1,0)	(6,8)
	(790,0) \$	(786,3) \$	7,8 \$	6,7 \$

Les modifications dans le passif net d'impôts différés sont les suivantes :

	Note	2024	2023
Solde au début de l'exercice		(786,3) \$	(758,3) \$
Comptabilisées dans les résultats		(7,8)	(6,7)
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global		(5,3)	(3,7)
Acquisitions d'entreprises	9	(2,9)	(17,9)
Autres		12,3	0,3
Solde à la fin de l'exercice		(790,0) \$	(786,3) \$
Actif d'impôts différés		24,7 \$	23,4 \$
Passif d'impôts différés		(814,7)	(809,7)
		(790,0) \$	(786,3) \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (suite)

Au 31 décembre 2024, la Société disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes prospectifs pour un montant de 231,6 M\$ dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs, qui viennent à échéance entre 2025 et 2044. Ces pertes ont été comptabilisées. La Société disposait aussi de pertes en capital de 601,0 M\$, sans échéance, qui doivent servir à réduire uniquement les gains en capital futurs. Toutes les pertes en capital ont été comptabilisées.

La loi du Pilier 2, qui introduit de nouveaux mécanismes fiscaux qui pourraient imposer un impôt minimum sur le bénéfice de la Société et de ses filiales, a été quasi adoptée au Canada en 2024. La Société ne s'attend à aucun impact lié à l'application de ces nouvelles règles fiscales qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il n'y a aucune conséquence fiscale liée au paiement par la Société de dividendes à ses actionnaires.

8. RÉSULTAT PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions et des débentures convertibles.

Le tableau suivant présente le calcul du résultat par action de base et dilué attribuable aux actionnaires :

	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	747,5 \$	650,5 \$
Incidence de la conversion présumée des débentures convertibles	—	9,9
Bénéfice net attribuable aux actionnaires, rajusté de l'effet de dilution	747,5 \$	660,4 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	231,6	230,9
Effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions et des débentures convertibles (en millions)	0,5	5,3
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	232,1	236,2

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, 4 431 684 options du régime de Québecor (4 111 322 options en 2023) et 685 774 options du régime de Groupe TVA (322 690 options en 2023) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisque leur impact est non dilutif.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

9. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

2024

En 2024, la Société a acquis des entreprises, comprises dans le secteur Média et le secteur Sports et divertissement, pour une contrepartie totale en espèces de 23,9 M\$.

2023

Le 3 avril 2023, Vidéotron a acquis toutes les actions émises de Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») auprès de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») pour une contrepartie en espèces de 2,07 G\$, déduction faite des espèces acquises de 103,2 M\$. Dans le cadre de cette transaction, Vidéotron a assumé certaines dettes, principalement des obligations locatives. La contrepartie payée est assujettie à certains ajustements postérieurs à la clôture. Cette acquisition a immédiatement précédé l'acquisition de Shaw par Rogers Communications Inc. (« Rogers »). L'acquisition de Freedom incluait toute la clientèle des services sans fil et Internet de la marque Freedom Mobile ainsi que l'infrastructure, le spectre et les points de vente qui lui appartiennent. Elle comprenait également un engagement à long terme de Shaw et de Rogers visant à fournir à Vidéotron des services de transport (notamment par l'intermédiaire du réseau de raccordement et du réseau dorsal), des services d'itinérance et des services Internet de gros. Vidéotron a également pris certains engagements commerciaux auprès du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Ces transactions contribuent à l'expansion des services de télécommunications de la Société en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Le tableau suivant présente les justes valeurs de l'actif net acquis à la date d'acquisition :

Actif		
Débiteurs	257,3	\$
Autres éléments d'actif à court terme ¹	181,3	
Immobilisations corporelles ²	709,1	
Actifs incorporels ³	1 177,7	
Actifs liés au droit d'utilisation	226,2	
Autres éléments d'actif	65,8	
	2 617,4	
Passif		
Créditeurs, charges à payer et provisions	(127,2)	
Autres éléments de passif à court terme	(94,2)	
Obligations locatives	(226,2)	
Impôts différés	(17,9)	
Autres éléments de passif	(84,1)	
	(549,6)	
Actif net acquis	2 067,8	\$
Contrepartie payée en espèces	2 171,0	\$
Espèces acquises	(103,2)	
	2 067,8	\$

¹ Inclut principalement des stocks et des actifs liés à des contrats.

² Inclut principalement le réseau sans fil (note 11).

³ Inclut principalement des licences de spectre, logiciels, relations clients, la marque Freedom et autres (note 12).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

9. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

2023 (suite)

L'acquisition de Freedom a généré des revenus de 850,1 M\$ et un bénéfice net de 94,0 M\$ du 3 avril 2023 au 31 décembre 2023, exclusion faite des frais financiers encourus sur la facilité de crédit à terme conclue en avril 2023 pour financer l'acquisition (note 17).

10. DÉBITEURS

	2024		2023	
Comptes clients	907,4	\$	974,3	\$
Autres	301,5		200,8	
	1 208,9	\$	1 175,1	\$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Matériel et outillage	Réseaux de télécommu- nications	Projets en cours	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2022	664,0	\$ 1 775,7	\$ 7 106,5	\$ 86,5	\$ 9 632,7
Acquisitions ¹	5,1	59,9	205,0	127,0	397,0
Variation nette des acquisitions financées par des éléments hors caisse ²	—	0,4	22,1	(20,1)	2,4
Acquisitions d'entreprises (note 9)	11,3	16,7	598,0	83,1	709,1
Reclassement	1,6	3,5	95,6	(100,7)	—
Mise hors service, dispositions et autres	(5,1)	(127,7)	(71,9)	(0,8)	(205,5)
Solde au 31 décembre 2023	676,9	1 728,5	7 955,3	175,0	10 535,7
Acquisitions ¹	5,4	62,9	247,3	154,0	469,6
Variation nette des acquisitions financées par des éléments hors caisse ²	—	(3,3)	(69,1)	24,0	(48,4)
Acquisitions d'entreprises (note 9)	—	3,7	—	—	3,7
Reclassement	2,6	9,7	146,6	(158,9)	—
Mise hors service, dispositions et autres	(5,2)	(59,6)	(92,3)	(0,5)	(157,6)
Solde au 31 décembre 2024	679,7	\$ 1 741,9	\$ 8 187,8	\$ 193,6	\$ 10 803,0

¹ Net des crédits gouvernementaux pour grands projets d'investissement (26,7 M\$ en 2024 et 8,2 M\$ en 2023) et des subventions différées utilisées pour le déploiement de services de télécommunications dans diverses régions du Québec (2,8 M\$ en 2024 et 39,3 M\$ en 2023).

² Inclut aussi la variation nette dans les crédits gouvernementaux pour grands projets d'investissement à recevoir (augmentation de 67,5 M\$ en 2024 et diminution de 1,2 M\$ en 2023).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Matériel et outillage	Réseaux de télécommu- nications	Projets en cours	Total
Amortissement et charges de dépréciation accumulés					
Solde au 31 décembre 2022	327,1	\$ 1 491,1	\$ 4 916,9	\$ —	\$ 6 735,1
Amortissement	22,4	91,9	467,9	—	582,2
Mise hors service, dispositions et autres	(3,0)	(125,8)	(70,7)	—	(199,5)
Solde au 31 décembre 2023	346,5	1 457,2	5 314,1	—	7 117,8
Amortissement	22,5	86,8	455,4	—	564,7
Mise hors service, dispositions et autres	(5,1)	(91,9)	(85,2)	—	(182,2)
Solde au 31 décembre 2024	363,9	\$ 1 452,1	\$ 5 684,3	\$ —	\$ 7 500,3
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2023	330,4	\$ 271,3	\$ 2 641,2	\$ 175,0	\$ 3 417,9
Au 31 décembre 2024	315,8	289,8	2 503,5	193,6	3 302,7

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

12. ACTIFS INCORPORELS

Les variations de la valeur nette comptable des actifs incorporels sont les suivantes :

	Licences de spectre	Logiciels	Relations clients, noms de marque, projets en cours et autres	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2022	1 809,3	\$ 1 708,5	\$ 296,7	\$ 3 814,5
Acquisitions ^{1,3}	9,9	97,0	59,4	166,3
Variation nette des acquisitions financées par des éléments hors caisse ⁴	—	(12,8)	11,7	(1,1)
Acquisitions d'entreprises (note 9)	791,7	89,9	296,1	1 177,7
Reclassement	—	75,6	(75,6)	—
Mise hors service, dispositions et autres	—	(55,2)	(6,1)	(61,3)
Solde au 31 décembre 2023	2 610,9	1 903,0	582,2	5 096,1
Acquisitions ^{2,3}	298,9	29,1	100,8	428,8
Variation nette des acquisitions financées par des éléments hors caisse ⁴	—	(92,6)	(1,4)	(94,0)
Acquisitions d'entreprises (note 9)	—	6,0	13,9	19,9
Reclassement	—	57,9	(57,9)	—
Mise hors service, dispositions et autres	—	(27,6)	(2,6)	(30,2)
Solde au 31 décembre 2024	2 909,8	\$ 1 875,8	\$ 635,0	\$ 5 420,6

¹ En 2023, Vidéotron a acquis des licences de spectre de la bande de 600 MHz au Manitoba et de la bande de 3 500 MHz au Québec.

² En 2024, Vidéotron a acquis 305 blocs de spectre de la bande de 3 800 MHz à l'échelle du pays.

³ Net des crédits gouvernementaux pour grands projets d'investissement (36,6 M\$ en 2024 et aucun en 2023).

⁴ Inclut aussi la variation nette dans les crédits gouvernementaux pour grands projets d'investissement à recevoir (augmentations de 92,4 M\$ en 2024 et de 4,8 M\$ en 2023).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

12. ACTIFS INCORPORELS (suite)

	Licences de spectre	Logiciels	Relations clients, noms de marque, projets en cours et autres	Total
Amortissement et charges de dépréciation accumulés				
Solde au 31 décembre 2022	247,7	\$ 1 114,6	\$ 177,2	\$ 1 539,5
Amortissement	–	188,7	38,0	226,7
Mise hors service, dispositions et autres	–	(55,4)	0,2	(55,2)
Solde au 31 décembre 2023	247,7	1 247,9	215,4	1 711,0
Amortissement	–	207,9	45,2	253,1
Mise hors service, dispositions et autres	–	(28,1)	(2,3)	(30,4)
Solde au 31 décembre 2024	247,7	\$ 1 427,7	\$ 258,3	\$ 1 933,7
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2023	2 363,2	\$ 655,1	\$ 366,8	\$ 3 385,1
Au 31 décembre 2024	2 662,1	448,1	376,7	3 486,9

La valeur nette comptable des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, principalement pour les licences de spectre et les noms de marque dans l'UGT Télécommunications, était de 2 765,7 M\$ au 31 décembre 2024 (2 466,8 M\$ au 31 décembre 2023).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

13. ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION

Les variations de la valeur nette comptable des actifs liés au droit d'utilisation, principalement liés à des locations de locaux et de véhicules, sont les suivantes :

	Note	2024	2023
Coût			
Solde au début de l'exercice		672,3 \$	406,1 \$
Acquisitions financées par des obligations locatives		159,4	58,8
Acquisitions d'entreprises	9	–	226,2
Disposition et autres		(48,0)	(18,8)
Solde à la fin de l'exercice		783,7	672,3
Amortissement accumulé			
Solde au début de l'exercice		331,5	250,7
Amortissement		125,5	100,1
Disposition et autres		(50,0)	(19,3)
Solde à la fin de l'exercice		407,0	331,5
Valeur nette comptable		376,7 \$	340,8 \$

La Société ne comptabilise pas les actifs liés au droit d'utilisation et les obligations locatives pour les baux à court terme et les baux de faibles valeurs.

14. ÉCART D'ACQUISITION

Les variations à la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition sont les suivantes :

	Note	2024	2023
Coût			
Solde au début et à la fin de l'exercice		5 718,8 \$	5 718,8 \$
Charges de dépréciation accumulées			
Solde au début de l'exercice		2 997,6	2 992,8
Charge de dépréciation	6	7,8	4,8
Solde à la fin de l'exercice		3 005,4	2 997,6
Valeur nette comptable		2 713,4 \$	2 721,2 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

14. ÉCART D'ACQUISITION (suite)

La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition aux 31 décembre 2024 et 2023 a été allouée aux principaux groupes d'UGT suivants :

	2024		2023
Groupe d'UGT			
Télécommunications	2 691,2	\$	2 691,2 \$
Autres ¹	22,2		30,0
Total	2 713,4	\$	2 721,2 \$

¹ Comprend principalement les UGT liées aux activités de Location de studios et d'équipements, aux activités de Livres et aux activités de Sports et divertissement (l'écart d'acquisition lié à l'UGT Film et contenu audiovisuel a été totalement déprécié en 2024).

Valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables des UGT ont été déterminées sur la base de la valeur la plus élevée entre une valeur d'utilité ou une juste valeur diminuée des coûts de sortie pour les tests de dépréciation effectués. La Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour estimer la valeur recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et par le conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. En particulier, des hypothèses spécifiques sont utilisées pour chaque type de revenus générés par une UGT ou pour chaque type de dépenses ainsi que pour les dépenses futures en immobilisations. De telles hypothèses tiendront compte, entre autres facteurs, des statistiques d'abonnés, des tendances du marché de la publicité, du paysage concurrentiel, de l'évolution de la gamme de produits et services offerts, de la croissance de l'industrie du sans-fil, de l'évolution de la technologie, des conventions collectives, des taux du PIB canadien et des structures de coûts d'exploitation.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

14. ÉCART D'ACQUISITION (suite)

Valeurs recouvrables (suite)

Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel i) de la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT. Dans certains cas, la Société peut aussi estimer la juste valeur diminuée des coûts de sortie avec une approche de marché qui consiste à estimer la valeur recouvrable à l'aide de multiples du rendement en matière d'exploitation d'entités comparables, de paramètres de transactions et d'autres informations financières disponibles, au lieu d'utiliser principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables lors des plus récents tests de dépréciation réalisés pour chaque groupe important d'UGT de la Société :

Groupe d'UGT ¹	2024		2023	
	Taux d'actualisation avant impôts (CMPC)	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation avant impôts (CMPC)	Taux de croissance perpétuelle
Télécommunications ²	10,8 %	2,0 %	10,8 %	2,0 %
Autres	9,0 à 13,0	1,0 à 2,0	13,0 à 15,0	0,0 à 2,0

¹ En 2024 et en 2023, les valeurs recouvrables de toutes les UGT étaient basées sur la valeur d'utilité en utilisant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'exception de la valeur recouvrable de l'UGT Télévision en 2023, qui était basée sur une juste valeur diminuée des coûts de sortie.

² La même valeur recouvrable du test de dépréciation de 2023 a été utilisée en 2024. Par conséquent, le taux d'actualisation avant impôt et le taux de croissance perpétuel sont les mêmes en 2024 et en 2023.

Aucune variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance perpétuelle utilisés pour effectuer les tests les plus récents n'aurait fait en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable de l'UGT Télécommunications.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	Note	2024	2023
Comptes à recevoir sur ventes d'équipements		703,5 \$	648,0 \$
Contenu audiovisuel		267,6	274,9
Coûts de contrat ¹		215,3	231,7
Actifs liés à des contrats ²		185,7	171,9
Placements ³		190,5	147,4
Actifs des régimes à prestations définies	29	57,6	39,9
Autres ⁴		226,8	67,5
		1 847,0	1 581,3
Moins la tranche échéant à court terme :			
Comptes à recevoir sur ventes d'équipements (compris dans « Débiteurs »)		(526,0)	(475,9)
Contenu audiovisuel (compris dans « Stocks »)		(155,5)	(194,5)
Coûts de contrats (compris dans « Autres éléments d'actif à court terme »)		(127,3)	(126,8)
Actifs liés à des contrats		(139,6)	(125,4)
Autres (compris dans « Débiteurs »)		(55,0)	(35,9)
		843,6 \$	622,8 \$

¹ L'amortissement totalisait 155,8 M\$ en 2024 (128,9 M\$ en 2023).

² La charge de dépréciation sur les actifs liés aux contrats résultant de l'annulation des contrats de téléphonie mobile avant le terme s'élevait à 0,4 M\$ en 2024 (2,8 M\$ en 2023), déduction faite de la pénalité de résiliation imposée au client. Au cours de la période considérée et des périodes comparatives, aucun ajustement cumulatif important n'a affecté l'actif du contrat correspondant, y compris les ajustements résultant d'une modification de l'estimation du prix de transaction ou d'une modification du contrat. En outre, il n'y a pas eu de changement important dans le délai dans lequel une obligation d'exécution a été remplie.

³ En 2024, la Société a acquis des participations dans diverses entreprises associées pour une contrepartie en espèces de 37,5 M\$. Une perte sur conversion de participations dans des entreprises associées étrangères de 1,9 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global en 2024 (11,3 M\$ en 2023). Une perte sur réévaluation de 2,8 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global en 2024 (2,7 M\$ en 2023) relativement à un instrument de capitaux propres comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴ Inclut les crédits gouvernementaux pour grands projets d'investissement à recevoir de 219,6 M\$ en 2024 (59,6 M\$ en 2023).

16. CRÉDITEURS, CHARGES À PAYER ET PROVISIONS

	2024	2023
Fournisseurs et charges à payer	895,5 \$	926,2 \$
Salaires et avantages sociaux	169,8	176,3
Intérêts à payer	73,0	52,8
Provisions et autres	28,7	30,6
	1 167,0 \$	1 185,9 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

17. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2024	2024	2023
Québecor Média (i), (v)			
Facilité de crédit bancaire (ii)		– \$	22,9 \$
Vidéotron (i), (iii)			
Facilités de crédit bancaire (iv)	6,08 %	1 432,6	2 419,0
Billets de premier rang (v)		6 187,1	5 226,3
		7 619,7	7 645,3
Total de la dette long terme		7 619,7	7 668,2
Variations de la juste valeur liée aux risques de taux d'intérêt couverts		–	(2,2)
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement		(37,5)	(33,6)
		(37,5)	(35,8)
		7 582,2	7 632,4
Moins la tranche échéant à court terme		(400,0)	(1 480,6)
		7 182,2 \$	6 151,8 \$

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable de la dette à long terme libellée en dollars US, exclusion faite des frais de financement, était de 4 021,2 M\$ (4 484,5 M\$ au 31 décembre 2023), alors que la juste valeur nette des instruments dérivés de couverture correspondants était un actif de 141,5 M\$ (106,9 M\$ au 31 décembre 2023).

- i) Les dettes de ces filiales sont sans recours pour Québecor.
- ii) La facilité de crédit de Québecor Média comprend une facilité renouvelable garantie de 300,0 M\$ venant à échéance en juillet 2025 et porte intérêt au *Canadian Overnight Repo Rate Average* (« CORRA »), au *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR »), au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de Québecor Média. Cette facilité de crédit comporte des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers, ainsi que des restrictions quant à la capacité de Québecor Média de contracter de nouvelles dettes, de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions. Elle est garantie par des droits sur tous les biens meubles et actifs de Québecor Média (principalement des actions de ses filiales) détenus présentement ou acquis ultérieurement. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable des actifs garantissant la facilité de crédit était de 1 112,4 M\$ (998,4 M\$ en 2023). Au 31 décembre 2024, aucun montant n'était prélevé sur la facilité de crédit garantie renouvelable (22,9 M\$ au 31 décembre 2023).
- iii) Les dettes de ces filiales sont sans recours pour Québecor Média.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

17. DETTE À LONG TERME (suite)

- iv) Les facilités de crédit bancaires de Vidéotron comprennent des facilités de crédit renouvelables de 500,0 M\$ (réduites de 2 000,0 M\$ à 500,0 M\$ le 29 janvier 2025) et une facilité de crédit à terme de 2 100,0 M\$, composée de trois tranches de montants identiques. La première tranche de 700,0 M\$ de la facilité de crédit à terme a été remboursée en novembre 2024 et les deux autres tranches viennent à échéance en avril 2026 et avril 2027, respectivement. Les facilités de crédit de Vidéotron portent intérêt au CORRA, au SOFR, au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, plus une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron. Les facilités de crédit bancaires comportent des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers, ainsi que des restrictions quant à la capacité de Vidéotron de contracter de nouvelles dettes, de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable (361,0 M\$ au 31 décembre 2023) et un montant de 1 432,6 M\$ était prélevé sur la facilité de crédit à terme (2 058,0 M\$ au 31 décembre 2023).

Le 26 février 2025, Vidéotron a modifié et mis à jour sa convention de crédit afin, entre autres, de modifier sa facilité de crédit renouvelable existante de 500,0 M\$ en créant deux tranches : i) une première tranche d'un montant de 250,0 M\$ échéant en février 2030, et ii) une deuxième tranche d'un montant de 250,0 M\$ échéant en février 2026 et prévoyant une option de conversion en une facilité à terme échéant en février 2027.

- v) Les billets de premier rang sont non garantis et comportent certaines clauses restrictives, y compris des restrictions sur la capacité de Vidéotron d'octroyer des sûretés, de conclure des transactions de cession-bail et de contracter certaines dettes. Les billets sont rachetables, au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, avant leur maturité, à des prix, moments et conditions spécifiques pour chaque série. Les billets de premier rang émis par Vidéotron sont garantis par des filiales spécifiques de cette dernière. Le tableau qui suit résume les termes des billets de premier rang en circulation au 31 décembre 2024 :

Montant en capital	Taux d'intérêt annuel nominal		Date d'échéance	Intérêt payable semestriellement les
Vidéotron				
400,0 \$	5,625	%	15 juin 2025	15 avril et octobre
600,0 \$US	5,125	%	15 avril 2027	15 avril et octobre
800,0 \$	4,500	%	15 janvier 2030	15 avril et octobre
650,0 \$	3,125	%	15 janvier 2031	15 janvier et juillet
750,0 \$	3,625	%	15 juin 2028	15 juin et décembre
500,0 \$US	3,625	%	15 juin 2029	15 juin et décembre
600,0 \$ ¹	4,650	%	15 juillet 2029	15 janvier et juillet
400,0 \$ ²	5,000	%	15 juillet 2034	15 janvier et juillet
700,0 \$US ³	5,700	%	15 janvier 2035	15 janvier et juillet

¹ Les billets ont été émis en juin 2024 pour un produit net de 596,3 M\$, déduction faite des frais de financement de 3,4 M\$.

² Les billets ont été émis en juin 2024 pour un produit net de 396,3 M\$, déduction faite des frais de financement de 2,4 M\$.

³ Les billets ont été émis en novembre 2024 pour un produit net de 964,6 M\$, déduction faite des frais de financement de 7,8 M\$.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

17. DETTE À LONG TERME (suite)

Le 25 novembre 2024, Vidéotron a remboursé ses billets de premier rang d'un montant en capital de 375,0 M\$, portant intérêt à un taux de 5,750 %, pour une contrepartie totale en espèces de 375,0 M\$.

Le 17 juin 2024, Vidéotron a remboursé à l'échéance ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$ US, portant intérêt à un taux de 5,375 %, et les contrats de couverture afférents ont été réalisés pour une contrepartie totale en espèces de 662,3 M\$.

Le 17 janvier 2023, Québecor Média a remboursé à l'échéance ses billets de premier rang d'un montant en capital de 850,0 M\$ US, portant intérêt à un taux de 5,750 %, et les contrats de couverture afférents ont été réalisés pour une contrepartie totale en espèces de 830,9 M\$.

Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives de ses dettes.

Les remboursements du capital sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrent comme suit :

2025	400,0	\$
2026	716,3	
2027	1 579,4	
2028	750,0	
2029	1 318,9	
2030 et ultérieurement	2 855,1	

Les variations de la dette à long terme sont les suivantes :

	2024		2023	
Solde au début de l'exercice	7 632,4	\$	6 478,8	\$
Variation nette des facilités de crédit renouvelable, déduction faite des frais de financement	(387,0)		299,0	
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	1 957,2		2 092,5	
Remboursement de la dette à long terme	(1 900,3)		(1 138,1)	
Conversion de devises	267,4		(111,6)	
Amortissement des frais de financement	9,4		8,4	
Variation de la juste valeur liée aux risques de taux d'intérêt couverts	2,2		3,4	
Autres	0,9		—	
Solde à la fin de l'exercice	7 582,2	\$	7 632,4	\$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

18. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les variations des obligations locatives sont les suivantes :

	Note	2024	2023
Solde au début de l'exercice		376,2 \$	186,2 \$
Obligations locatives finançant les actifs liés au droit d'utilisation		159,4	58,8
Acquisitions d'entreprises	9	–	226,2
Remboursements		(125,6)	(94,5)
Autres		(0,3)	(0,5)
		409,7	376,2
Moins la tranche échéant à court terme		(107,2)	(98,5)
		302,5 \$	277,7 \$

Les taux d'intérêt sur les obligations locatives varient de 1,9 % à 9,3 % aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les remboursements des obligations locatives au cours des prochains exercices se chiffrent comme suit :

2025	107,2 \$
2026	85,3
2027	67,3
2028	54,7
2029	29,0
2030 et ultérieurement	66,2

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	Note	2024	2023
Obligation de démantèlement		150,1 \$	143,5 \$
Régimes à prestations définies	29	58,6	55,2
Autres ¹		80,4	91,5
		289,1 \$	290,2 \$

¹ Comprend les débentures échangeables série 2001 et série Abitibi qui viennent à échéance en 2026. Le montant total combiné en circulation de ces débentures était de 844,9 M\$ aux 31 décembre 2024 et 2023 et leur valeur comptable combinée était de 2,1 M\$ aux 31 décembre 2024 et 2023. Les débentures échangeables portent intérêt à un taux de 0,10 % sur le montant nominal total des débentures. La Société peut régler l'obligation, à son gré et avant l'échéance, sans aucune contrepartie.

20. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 25 juin 2024, la Société a racheté toutes ses débentures convertibles 4,0 % en circulation d'un montant en capital total de 150,0 M\$. Conformément aux modalités des débentures, la Société a choisi de régler le rachat en actions et a, par conséquent, émis et remis aux porteurs 5 161 237 actions subalternes de catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») (note 21).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. CAPITAL-ACTIONS

a) Capital-actions autorisé

Actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A »), chaque action donnant droit à 10 votes, autorisées en nombre illimité, convertibles en tout temps en actions catégorie B, à raison de une action contre une action.

Actions catégorie B, autorisées en nombre illimité, convertibles en actions catégorie A à raison de une action contre une action uniquement si une offre publique d'achat visant les actions catégorie A est faite aux porteurs d'actions catégorie A sans être faite en même temps et aux mêmes conditions aux porteurs d'actions catégorie B, aux seules fins de permettre aux porteurs d'actions catégorie B d'accepter l'offre et sous réserve de certaines autres conditions prévues aux statuts, y compris l'acceptation de l'offre par le porteur majoritaire.

Les porteurs d'actions catégorie B ont le droit d'élire au conseil d'administration de Québecor un nombre de membres représentant 25 % de la totalité du conseil. Les porteurs d'actions catégorie A ont le droit d'élire les autres membres du conseil d'administration.

b) Capital-actions émis et en circulation

	Actions catégorie A		Actions catégorie B	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 31 décembre 2022	76 984 034	8,6 \$	153 952 056	907,6 \$
Conversion d'actions catégorie A en actions catégorie B	(291 899)	–	291 899	–
Actions rachetées et annulées	–	–	(260 500)	(1,6)
Solde au 31 décembre 2023	76 692 135	8,6	153 983 455	906,0
Conversion d'actions catégorie A en actions catégorie B	(1 242 260)	(0,2)	1 242 260	0,2
Actions rachetées et annulées	–	–	(3 619 092)	(23,4)
Actions émises lors du rachat des débetures convertibles (note 20)	–	–	5 161 237	150,0
Solde au 31 décembre 2024	75 449 875	8,4 \$	156 767 860	1 032,8 \$

Rachat d'actions

Le 7 août 2024, la Société a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 5 000 000 actions catégorie B représentant environ 3,2 % des actions catégorie B émises et en circulation le 1^{er} août 2024. Les rachats peuvent être effectués entre le 15 août 2024 et le 14 août 2025, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

En 2024, la Société a racheté et annulé 3 619 092 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 114,7 M\$ (260 500 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 7,8 M\$ en 2023). L'excédent de 91,3 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis en 2024 (6,2 M\$ en 2023).

Dividendes

Le 26 février 2025, la Société a déclaré un dividende de 0,35 \$ par action catégorie A et action catégorie B, ou environ 81,3 M\$, payable le 8 avril 2025 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 14 mars 2025.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

a) Régimes de Québecor

i) Régime d'options d'achat d'actions

Conformément à un régime d'options d'achat d'actions instauré par la Société, 26 000 000 actions catégorie B de la Société ont été réservées pour les administrateurs, membres de la haute direction, cadres supérieurs et autres employés clés de Québecor. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré des actions catégorie B de Québecor sur la Bourse de Toronto pour les derniers cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. La durée maximale d'une option est de 10 années à partir de la date d'octroi. Selon les provisions du régime, les options peuvent normalement être levées comme suit : 1/3 après un an, 2/3 après deux ans et 100 % trois ans après l'octroi initial. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer d'autres modalités d'exercice au moment de chaque octroi. Ainsi, depuis 2018, au moment d'octroyer des options, le conseil d'administration de la Société a déterminé que les options pourront être levées en portions égales sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. De plus, depuis 2023, des options avec des critères de performance prédéterminées ont été octroyées et ces options pourront être levées en portions égales sur une période de trois ans si les critères de performance sont atteints. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : acquérir des actions catégorie B de Québecor au prix d'exercice de l'option correspondante ou recevoir un paiement en espèces représenté par la différence entre la valeur de marché des actions sous-jacentes à leur option et le prix d'exercice de l'option. Les détenteurs d'options se sont engagés à obtenir le consentement de la Société avant d'exercer leur droit de souscrire aux actions au moment d'exercer leurs options.

Le tableau suivant présente le détail des changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024			2023		
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré		Options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Solde au début de l'exercice	7 002 214	31,35	\$	3 693 733	29,54	\$
Octroyées	6 182 000	29,82		3 830 000	33,00	
Exercées	(212 080)	29,46		(95 149)	27,41	
Annulées	(521 073)	30,67		(426 370)	31,35	
Solde à la fin de l'exercice	12 451 061	30,65	\$	7 002 214	31,35	\$
Options pouvant être exercées						
à la fin de l'exercice	1 904 440	31,40	\$	1 125 158	29,75	\$

Au 31 décembre 2024, les prix d'exercice de toutes les options en circulation étaient entre 26,52 \$ et 34,28 \$ et le nombre moyen d'années jusqu'à l'échéance était de 8,2.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

a) Régimes de Québecor (suite)

ii) Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'UAD de Québecor a été instauré à l'intention des administrateurs de la Société. Conformément à ce régime, chaque administrateur reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD, chaque partie représentant au moins 50 % de ses honoraires annuels, lesquels peuvent être moindres selon l'atteinte du seuil de participation minimale établi dans la politique concernant la participation minimale des administrateurs. Sous réserve de certaines conditions, chaque administrateur peut choisir de recevoir sous forme d'UAD jusqu'à 100 % des honoraires totaux à lui être versés pour ses services en tant qu'administrateur. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions catégorie B de Québecor à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi. Les UAD donneront le droit aux détenteurs de recevoir des dividendes qui seront versés sous forme d'UAD supplémentaires au même taux qui s'appliquerait à des dividendes versés sporadiquement sur les actions catégorie B de Québecor. Sous réserve de certaines restrictions, les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un participant cesse d'être un administrateur de la Société. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD correspond à la juste valeur de marché d'une action catégorie B de Québecor à la date du rachat. Au 31 décembre 2024, le nombre total respectif d'UAD en circulation conformément à ce régime était de 267 220 (473 137 au 31 décembre 2023).

b) Régime d'options d'achat d'actions de Groupe TVA

Conformément à ce régime d'options d'achat d'actions, 2 200 000 actions sans droit de vote de classe B de Groupe TVA (« actions classe B de Groupe TVA ») ont été réservées pour les membres de la haute direction et les administrateurs de Groupe TVA et ses filiales. Les modalités des options octroyées sont déterminées par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de Groupe TVA. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur au prix de clôture des actions classe B sur la Bourse de Toronto la journée précédant l'octroi de l'option. À moins que le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise n'en décide autrement, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq années selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq années, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre années, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; et iii) en portions égales sur une période de trois années, dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. Ainsi, depuis 2018, au moment d'octroyer des options, le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise a déterminé que les options pourront être levées en portions égales sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut excéder 10 années. Les détenteurs d'options peuvent, au moment de l'exercice de leurs options, choisir de recevoir un paiement en espèces de Groupe TVA égal au nombre d'actions à l'égard desquelles les options sont exercées, multiplié par le montant par lequel la valeur de marché des actions classe B de Groupe TVA excède le prix d'exercice des actions sous-jacentes à leur option, ou sous réserve de certaines modalités, exercer leurs options d'acquérir des actions classe B de Groupe TVA au prix d'exercice. La valeur de marché est définie comme la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA des cinq derniers jours de Bourse précédant la date à laquelle l'option a été exercée. Les détenteurs d'options se sont engagés à obtenir le consentement de Groupe TVA avant d'exercer leur droit de souscrire aux actions au moment d'exercer leurs options.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

b) Régime d'options d'achat d'actions de Groupe TVA (suite)

Le tableau suivant présente les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024			2023		
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré		Options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Solde au début de l'exercice	393 774	2,42	\$	519 503	2,29	\$
Octroyées	312 000	1,35		125 000	2,03	
Exercées	–	–		(6 666)	1,40	
Annulées	(20 000)	1,35		(244 063)	1,97	
Solde à la fin de l'exercice	685 774	1,96	\$	393 774	2,42	\$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	175 390	2,59	\$	134 527	2,87	\$

Au 31 décembre 2024, les prix d'exercice de toutes les options en circulation étaient entre 1,35 \$ et 6,85 \$ et le nombre moyen d'années jusqu'à l'échéance était de 7,4.

c) Hypothèses pour l'estimation de la juste valeur des attributions à base d'actions

La juste valeur des attributions à base d'actions des régimes d'options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de toutes les options d'achat d'actions en circulation des régimes d'options d'achat d'actions :

31 décembre 2024	Québecor	Groupe TVA
Taux d'intérêt sans risque	3,08 %	3,00 %
Taux de rendement de distributions	4,14 %	– %
Volatilité prévue	22,33 %	56,00 %
Durée de vie résiduelle prévue	4,0 ans	3,7 ans
31 décembre 2023	Québecor	Groupe TVA
Taux d'intérêt sans risque	3,45 %	4,00 %
Taux de rendement de distributions	3,81 %	– %
Volatilité prévue	22,82 %	47,00 %
Durée de vie résiduelle prévue	3,7 ans	3,3 ans

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

c) Hypothèses pour l'estimation de la juste valeur des attributions à base d'actions (suite)

La volatilité prévue est basée sur la volatilité historique du prix des actions sous-jacentes pour une période équivalente à la durée de vie résiduelle prévue des options. La durée de vie résiduelle prévue des options octroyées représente la période au cours de laquelle les options octroyées devraient être en circulation. Le taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie résiduelle prévue de l'option est basé sur la courbe de rendement du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'évaluation. Le taux de distribution est fondé sur le taux moyen actuel.

d) Passif lié aux options acquises

Au 31 décembre 2024, la valeur intrinsèque des passifs pour lesquels les options ont été acquises était de 1,8 M\$ (2,4 M\$ au 31 décembre 2023).

e) Charge de rémunération à base d'actions consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une charge de rémunération de 7,7 M\$ liée à tous les régimes de rémunération à base d'actions a été comptabilisée (7,5 M\$ en 2023).

23. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES

	Couvertures de flux de trésorerie ¹	Conversion de participations dans des entreprises associées étrangères	Régimes à prestations définies	Instrument de capitaux propres	Total
Solde au					
31 décembre 2022	(26,4) \$	(23,4) \$	60,6 \$	(9,0) \$	1,8 \$
Autres éléments du résultat global	5,9	(11,3)	11,8	(2,4)	4,0
Solde au					
31 décembre 2023	(20,5)	(34,7)	72,4	(11,4)	5,8
Autres éléments du résultat global	(71,8)	(1,9)	25,3	(2,4)	(50,8)
Solde au					
31 décembre 2024	(92,3) \$	(36,6) \$	97,7 \$	(13,8) \$	(45,0) \$

¹ Aucun montant important lié aux instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie n'est prévu être reclassé aux résultats au cours des 12 prochains mois, alors que le solde restant du cumul des autres éléments du résultat global devrait se renverser sur une période de 10 années.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

24. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à long terme pour l'achat de services, d'actifs corporels et incorporels et de droits de diffusion, et à payer des licences et des redevances. Les paiements minimaux pour les années futures sont les suivants :

2025	1 108,5	\$
2026 à 2029	916,5	
2030 et ultérieurement	139,2	

25. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

26. ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre des litiges entre la Société et un concurrent, des poursuites ont été engagées par la Société et contre la Société. À ce stade-ci des poursuites, la direction de la Société ne s'attend pas à ce que le dénouement ait une incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Il existe également un nombre de procédures judiciaires contre la Société qui sont en cours. Généralement, la direction de la Société établit des provisions pour les réclamations ou actions spécifiques en tenant compte des faits de chaque cas. La Société ne peut déterminer quand et si un paiement sera effectué relativement à ces procédures judiciaires.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et quasi-espèces, des espèces affectées, des comptes clients, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, une dette à long terme, des obligations locatives et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

a) Description des instruments financiers dérivés

i) Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Vidéotron			
À moins d'un an	1,3685	158,7 \$	116,0 \$US

ii) Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Valeur nominale	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Vidéotron				
2027	700,0 \$	Paie un taux fixe/reçoit un taux variable	3,213 %	CORRA composé quotidiennement

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

iii) Ententes de swaps sur devises

Élément couvert	Instrument de couverture				
				Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
	Période de couverture	Valeur nominale			
Vidéotron					
				CORRA composé quotidiennement	
Facilité de crédit à terme	Période d'un mois	996,0	\$US	+ 1,137 %	1,4056
Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027	2017 à 2027	600,0	\$US	4,82 %	1,3407
Billets de premier rang à 3,625 % échéant en 2029	2021 à 2029	500,0	\$US	4,04 %	1,2109
Billets de premier rang à 5,700 % échéant en 2035	2024 à 2035	700,0	\$US	5,10 %	1,3900

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur de marché du moment.

b) Juste valeur des instruments financiers

La Société considère la hiérarchie des évaluations à la juste valeur selon la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ses instruments financiers et se détaille comme suit :

- niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ; et
- niveau 3 : les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débentures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation en utilisant les données du niveau 1 et du niveau 2. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période (données du niveau 2). La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables (données du niveau 3), à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou la Société. Les instruments financiers dérivés sont classés comme niveau 2.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles était déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché du niveau 2, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, taux d'intérêt et primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivantes :

Actif (passif)	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(7 619,7) \$	(7 540,0) \$	(7 668,2) \$	(7 391,0) \$
Débentures convertibles²	—	—	(165,0)	(165,0)
Instruments financiers dérivés³				
Contrats de change à terme	6,9	6,9	(1,5)	(1,5)
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(7,2)	(7,2)	5,4	5,4
Ententes de swaps sur devises	141,5	141,5	106,9	106,9

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débentures convertibles étaient composées du montant en capital et de la valeur des caractéristiques de conversion liées aux prix plancher et plafond, comptabilisée comme dérivés incorporés au 31 décembre 2023.

³ La juste valeur nette des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie est un actif de 141,2 M\$ au 31 décembre 2024 (78,0 M\$ en 2023) et la juste valeur nette des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de la juste valeur est un actif de 32,8 M\$ au 31 décembre 2023.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat et découle principalement des sommes à recevoir des clients, y compris les actifs liés à des contrats.

La valeur comptable brute des actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable brute des comptes clients et des actifs liés à des contrats, y compris leurs parties à long terme, était de 1 332,6 M\$ (1 399,0 M\$ au 31 décembre 2023).

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société se base sur l'historique des termes de paiements de ses clients et des délais de recouvrement acceptables selon les différentes classes de clientèle, ainsi que sur l'évolution du profil de crédit de ses clients pour définir la notion de défaillance des sommes à recevoir de clients, y compris les actifs liés à des contrats.

Au 31 décembre 2024, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante des comptes clients consolidés de la Société. La Société utilise la méthode des pertes de crédit prévues pour estimer sa provision pour perte de crédit, qui tient compte du risque de crédit de ses clients, de la durée de vie prévue de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques. Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit prévues représentait 3,3 % du montant brut des comptes clients et des actifs liés aux contrats (4,4 % au 31 décembre 2023), alors que les comptes clients datés de plus de 90 jours représentaient 5,5 % (5,0 % au 31 décembre 2023).

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes de crédit prévues pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Note	2024	2023
Solde au début de l'exercice		61,6 \$	15,3 \$
Variations aux pertes de crédit prévues imputées aux résultats		50,7	35,6
Acquisitions d'entreprises	9	0,1	36,3
Radiation		(68,8)	(25,6)
Solde à la fin de l'exercice		43,6 \$	61,6 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclut des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais de façon minimale, à chaque trimestre.

d) Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations contractuelles lorsqu'elles viennent à échéance et le risque de s'acquitter de ses obligations financières à un coût excessif. Entre autres, la Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 4,7 années au 31 décembre 2024 (3,5 années au 31 décembre 2023).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

d) Gestion du risque de liquidité (suite)

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière de dépenses en immobilisations, d'acquisition de licences de spectre, de fonds de roulement, de paiements d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes et d'obligations locatives, de rachats d'actions et de dividendes aux actionnaires. La Société a accès aux flux de trésorerie générés par ses filiales par le biais de dividendes (ou de distributions) payé(e)s par Québecor Média.

Au 31 décembre 2024, les engagements contractuels importants liés aux instruments financiers comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives et les obligations liées aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements futurs estimatifs sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations et leurs échéances sont les suivantes :

	Total	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 ans et plus
Créditeurs et charges à payer	1 147,9 \$	1 147,9 \$	— \$	— \$	— \$
Dette à long terme ¹	7 619,7	400,0	2 295,7	2 068,9	2 855,1
Paiements d'intérêts sur la dette long terme ²	1 551,0	244,5	535,9	358,0	412,6
Obligations locatives	409,7	107,2	152,6	83,7	66,2
Paiements d'intérêts sur obligations locatives	76,5	18,8	26,9	15,0	15,8
Instruments financiers dérivés ³	(238,9)	(32,6)	(58,6)	(113,8)	(33,9)
Total	10 565,9 \$	1 885,8 \$	2 952,5 \$	2 411,8 \$	3 315,8 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les frais de financement.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme basée sur les taux d'intérêt, la couverture de taux d'intérêt et sur la couverture de taux de change au 31 décembre 2024.

⁴ Encaissements futurs estimatifs, déduction faite des déboursés futurs, sur les instruments financiers dérivés liés à la couverture des taux de change sur le principal de la dette libellée en dollars US.

e) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur de marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

e) Risque de marché (suite)

Risque de change

La plupart des revenus, des charges et des dépenses en capital consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, de bornes intelligentes, de modems et d'appareils mobiles, le paiement de royalties à certains partenaires d'affaires ou fournisseurs de services et certains coûts liés au développement et à l'entretien de ses réseaux mobiles, sont reçus ou payés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur ses obligations en vertu de ses dettes en circulation libellées en dollars US au 31 décembre 2024 et pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2024 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	12,0 \$
Diminution de 0,10 \$	(12,0)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change du dollar CA pour un dollar US en 2024 aurait entraîné une variation de 3,3 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 6,9 M\$ de la valeur des dépenses en immobilisations non couvertes en 2024.

La variation de 10 % du taux de change du dollar CA pour une unité de devise étrangère au 31 décembre 2024 aurait entraîné une variation de 4,5 M\$ de la perte sur conversion de participations dans des entreprises associées étrangères dans les états consolidés du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) CORRA à terme ou CORRA composé quotidiennement, ii) SOFR à terme, iii) taux préférentiel du Canada, ou iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2024 comprenait une portion de 84,9 % de dette à taux fixe (67,7 % en 2023) et une portion de 15,1 % de dette à taux variable (32,3 % en 2023).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base des taux variables canadiens de fin d'exercice au 31 décembre 2024 était de 11,2 M\$.

Une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2024 aurait un impact non matériel sur les autres éléments du résultat global et aucun impact sur le bénéfice.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

f) Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficace de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des obligations locatives, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces (des débentures convertibles et des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles en 2023). Aux 31 décembre 2024 et 2023, la structure du capital se présentait comme suit :

	2024	2023
Emprunts bancaires	6,7 \$	9,6 \$
Dette à long terme	7 582,2	7 632,4
Obligations locatives	409,7	376,2
Débentures convertibles	—	150,0
Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	—	15,0
Instruments financiers dérivés	(141,2)	(110,8)
Espèces et quasi-espèces	(61,8)	(11,1)
Passif net	7 795,6	8 061,3
Capitaux propres	2 264,7 \$	1 837,7 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, aux transactions intersociétés, à la déclaration et au paiement de dividendes ou d'autres distributions.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales importantes. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2024	2023
Salaires et avantages à court terme	7,7 \$	8,4 \$
Rémunération à base d'actions	4,6	2,5
Indemnités et autres avantages à long terme	1,2	0,5
	13,5 \$	11,4 \$

Transactions liées aux activités d'exploitation

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a engagé des dépenses auprès de sociétés liées pour un montant de 131,8 M\$ (95,7 M\$ en 2023), qui sont incluses dans les achats de biens et services. Elle a aussi acquis des immobilisations corporelles et des actifs incorporels auprès de sociétés liées pour un montant de 35,6 M\$ (11,0 M\$ en 2023). La Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 18,6 M\$ en 2024 (12,6 M\$ en 2023). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

29. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Société maintient divers régimes à prestations définies et à cotisations définies. La Société offre aussi à ses employés retraités admissibles des avantages complémentaires à la retraite. Les régimes de retraite de la Société sont enregistrés auprès d'une autorité réglementaire provinciale ou fédérale.

La politique de financement de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations et pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur et aux dispositions qui régissent le financement des régimes. Ces dispositions prévoient, entre autres, le paiement futur de cotisations d'équilibre lorsque le degré de financement des régimes de retraite est insuffisant tel que défini par les lois provinciales et fédérales applicables. Les cotisations sont déterminées par une évaluation actuarielle effectuée par une société indépendante au moins tous les trois ans ou annuellement, selon les lois applicables en vigueur et en fonction des dispositions des régimes.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les modifications du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. L'administration des régimes relève des comités de retraite, composés de participants aux régimes, de membres de la direction de la Société et de membres indépendants, ou de la Société selon les dispositions des régimes. Selon les règles de gouvernance de la Société, l'approbation et la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes à prestations définies relèvent à différents niveaux de la responsabilité des comités de retraite, de la haute direction de la Société et du comité d'audit et de gestion des risques. La gestion des risques liés aux régimes de retraite est également exercée sous la gouverne de ces mêmes comités à divers niveaux. La garde des valeurs et la gestion des transactions sur les titres sont confiées à des fiduciaires dans le cadre d'un mandat donné par les comités de retraite ou la Société, selon le cas. Les politiques comprennent notamment celles sur les objectifs d'investissement, les stratégies d'atténuation des risques et le mandat d'engager des gestionnaires de fonds d'investissement et de surveiller leurs travaux et performance. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de financement et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Société.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2024	2023	2024	2023
Variation des obligations liées aux régimes				
Obligations liées aux régimes au début de l'exercice	1 276,6 \$	1 168,4 \$	30,3 \$	27,8 \$
Coût des prestations au titre des services rendus	20,2	15,4	0,5	0,5
Frais d'intérêt	58,8	59,3	1,4	1,4
Cotisations des participants	8,2	8,6	—	—
(Gains) pertes actuariel(le)s résultant de (des) :				
Hypothèses financières	(11,7)	76,3	(0,4)	2,1
L'expérience des participants	3,4	5,1	—	—
Prestations et règlements payés	(74,8)	(63,3)	(1,2)	(1,5)
Compressions et modifications des régimes	(0,1)	6,8	(0,2)	—
Obligations liées aux régimes à la fin de l'exercice	1 280,6 \$	1 276,6 \$	30,4 \$	30,3 \$
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	1 365,2 \$	1 287,7 \$	— \$	— \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	122,1	127,1	—	—
Cotisations de l'employeur	5,8	7,1	1,2	1,5
Cotisations des participants	8,2	8,6	—	—
Prestations et règlements payés	(74,8)	(63,3)	(1,2)	(1,5)
Frais d'administration	(2,9)	(2,0)	—	—
Transferts	(5,8)	—	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	1 417,8 \$	1 365,2 \$	— \$	— \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Au 31 décembre 2024, la durée moyenne pondérée de l'obligation liée aux régimes était de 13,5 années (13,1 années en 2023). La Société prévoit des paiements au titre des prestations de 67,2 M\$ en 2025.

La stratégie d'investissement pour les actifs des régimes tient compte d'un nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectations par catégorie d'actif est développée dans laquelle une combinaison de catégories d'actifs est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

Les actifs du régime sont constitués de :

	2024	2023
Titres de capitaux propres :		
Canadiens	15,5 %	15,0 %
Étrangers	26,1	24,3
Titres de créance	48,2	50,5
Autres	10,2	10,2
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des titres est basée sur des prix cotés sur un marché actif, tandis que la juste valeur des autres placements n'est pas cotée sur un marché actif.

Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société détermine si des réductions potentielles dans les cotisations futures sont permises par la réglementation applicable et les conventions collectives. Lorsqu'un actif au titre des prestations définies est créé, il ne peut dépasser l'avantage futur économique que la Société peut prévoir tirer de cet actif. L'avantage futur économique représente la valeur des congés de cotisations futurs et des frais payables à la caisse de retraite. Il ne reflète pas les gains qui pourraient être générés dans l'avenir pouvant permettre des congés de cotisations à la Société. Lorsqu'il existe une exigence minimale de capitalisation, elle peut limiter davantage le montant comptabilisé au bilan. L'exigence minimale de capitalisation représente la valeur actuelle des cotisations d'équilibre basées sur les plus récentes évaluations actuarielles de financement déposées.

Le rapprochement de l'état de la capitalisation au montant net comptabilisé dans les bilans consolidés est le suivant :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2024	2023	2024	2023
Obligations liées aux régimes	(1 280,6) \$	(1 276,6) \$	(30,4) \$	(30,3) \$
Juste valeur de l'actif des régimes	1 417,8	1 365,2	—	—
Surplus (déficit) des régimes	137,2	88,6	(30,4)	(30,3)
Plafonnement de l'actif et obligation minimale de financement	(107,8)	(73,6)	—	—
Montant net comptabilisé¹	29,4 \$	15,0 \$	(30,4) \$	(30,3) \$

¹ Le passif net comptabilisé pour 2024 est de 1,0 M\$ (15,3 M\$ en 2023) et comprend un montant de 58,6 M\$ (55,2 M\$ en 2023) inclus dans « Autres éléments de passif » et 57,6 M\$ (39,9 M\$ en 2023) inclus dans « Autres éléments d'actif ».

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Les composantes des réévaluations sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2024	2023	2024	2023
Gain (perte) actuariel(le) sur les obligations liées aux régimes	8,3 \$	(81,4) \$	0,4 \$	(2,1) \$
Rendement réel sur les actifs des régimes, moins les revenus d'intérêt anticipés dans le calcul du passif net au titre des prestations définies	60,4	62,1	—	—
Plafonnement de l'actif et obligation minimale de financement	(30,8)	38,3	—	—
Gain (perte) sur réévaluation comptabilisé(e) dans le résultat global	37,9 \$	19,0 \$	0,4 \$	(2,1) \$

Les éléments du coût net des régimes sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2024	2023	2024	2023
Coûts liés au personnel :				
Coût des prestations au titre des services rendus	20,2 \$	15,4 \$	0,6 \$	0,5 \$
Compressions et modifications des régimes et frais d'administration	2,8	8,8	(0,2)	—
Intérêts sur le passif net au titre des prestations définies	0,5	(0,3)	1,4	1,4
Coût net des prestations	23,5 \$	23,9 \$	1,8 \$	1,9 \$

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations définies pour l'exercice 2024 se chiffrait à 21,2 M\$ (20,5 M\$ en 2023).

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 7,1 M\$ en 2025, basées sur le plus récent rapport financier actuariel déposé (des cotisations de 7,0 M\$ ont été payées en 2024).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Hypothèses

La Société formule son hypothèse pour le taux d'actualisation qui est utilisé pour déterminer le coût annuel des prestations et le coût des intérêts en se basant sur un index des rendements des obligations de sociétés de première catégorie et une analyse de la courbe de rendement correspondante à la date d'évaluation des régimes.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux régimes de la Société et le coût des prestations périodiques aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivantes :

Prestation de retraite et avantages complémentaires à la retraite			
	2024		2023
Obligations liées aux régimes			
Taux à la fin de l'exercice :			
Taux d'actualisation	4,70 %		4,60 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,10		3,00
Coût des prestations périodiques			
Taux à la fin de l'exercice précédent :			
Taux d'actualisation	4,60 %		5,10 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00		3,00

L'âge de la retraite moyen supposé des participants aux régimes était de 59 à 62 ans.

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation liée aux avantages complémentaires à la retraite constitués était de 6,17 % à la fin de l'exercice 2024. Selon les prévisions, le coût devrait diminuer graduellement au cours des 14 prochaines années pour s'établir à 4,30 % et demeurer à ce niveau par la suite.

Analyses de sensibilité

Au 31 décembre 2024, une augmentation de 10 points de base du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation liée aux prestations de retraite de 15,8 M\$ et l'obligation liée aux avantages complémentaires à la retraite de 0,4 M\$. Il existe des limites à l'analyse de sensibilité décrite ci-dessus puisqu'elle tient compte uniquement des impacts d'une augmentation de 10 points de base du taux d'actualisation sans modification d'autres hypothèses. Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée sur les autres hypothèses étant donné que des changements similaires à ces hypothèses n'auraient pas un impact important sur les états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

30. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	469,6 \$	397,0 \$
Acquisitions d'actifs incorporels (excluant les acquisitions de licences de spectre)	129,9	156,4
	599,5	553,4
Les espèces, quasi-espèces et espèces affectées se composent comme suit		
Espèces et quasi-espèces	61,8 \$	11,1 \$
Espèces affectées	34,2	—
	96,0	11,1
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation (exclusion faite de l'incidence des acquisitions et des dispositions d'entreprises)		
Débiteurs	(30,3) \$	(89,6) \$
Actifs liés à des contrats	2,7	(52,1)
Stocks	3,8	(25,8)
Créditeurs, charges à payer et provisions	(24,9)	86,8
Impôts sur le bénéfice	25,8	(65,0)
Revenus différés	(6,3)	(8,1)
Régimes à prestations définies	18,3	17,2
Autres	32,5	27,5
	21,6	(109,1)
Intérêts et impôts présentés dans les activités d'exploitation		
Intérêts payés en espèces	376,0 \$	389,9 \$
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)	221,6	285,4